

Coupe de France des départements – Zone Sud-Est

17 mai 2025



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

-  Dossards : 11h30 à 12h30
-  Réunion des responsables d'équipes : 12h45
-  Échauffement à partir de : 12h00 à 13h15
-  Début de réunion : 13h30

Épreuve U17

- Sélections départementales ou bi-départementales de 4 ou 5 coureurs.
- À la permanence, les responsables des départements devront confirmer la composition de leur équipe avec l'affectation des coureurs dans chaque épreuve, dans le respect du règlement 2023 de la Coupe de France des Départements.

Épreuve U15-U17 filles

- Sélections départementales ou bi-départementales de 4 ou 5 filles.
- Des concurrentes individuelles pourront être acceptées (maximum 2 par département). Elles ne compteront pas pour le classement des départements.
- À la permanence, les responsables des départements devront confirmer la composition de leur équipe (maximum 5). Seules celles nommément désignées participeront au classement des départements. Les individuelles en sus participeront uniquement au classement individuel.
- Sur la piste de 250 m, le maximum de concurrentes par épreuve est de 24.
- En conséquence, il pourra être fait des éliminatoires pour chaque épreuve, ce qui alourdira le programme.

Engagement par internet obligatoire

